

4569
Rome & Byzance
II, 3, p. 284-290.

V. Chapot

7

DÉMOCRATIE: LE POINT DE VUE DES ANCIENS

Par Victor Chapot

L'étymologie est certaine : δῆμος, κράτος. Le second terme a un sens précis : force, donc domination ; le premier beaucoup moins. Dans l'épopée homérique, l'idée de lieu en lui domine : terre grasse et fertile (on parle au figuré du *demos* des songes). Le mot se rapporte ensuite aux habitants du lieu, dans l'*Illiade* encore et chez le vieil Eschyle : ainsi un *demos* périt tout entier. Puis on voit poindre, dans l'épopée, chez Hésiode, un sens politique plus restrictif ; qui se répand chez Hérodote et Thucydide : il s'agit d'un groupement, que nous aurons à préciser. — Avec Thucydide commence de paraître le mot *démocratie* ; Hérodote ne connaît que δημοκρατεῖσθαι (VI, 43) ; et cependant l'idée a dû surgir d'abord dans son pays natal, l'Asie Mineure : les colonies d'Occident y foisonnaient ; ce ne sont pas les riches propriétaires qui se seront expatriés pour les fonder. Mais qui a pu créer l'expression ? Une formation spontanée, populaire, se conçoit mal pour un mot composé, traduisant une idée abstraite ; on soupçonne l'action des premiers théoriciens du droit public, qui furent très probablement les sophistes, contemporains d'Hérodote et de Thucydide ; des Ioniens justement, ou des détenteurs de la « science » ionienne. Leur enseignement était oral : on est donc livré aux conjectures.

Au ^ve siècle encore, *Demos* s'oppose au roi, ou aux nobles (ἑσθλοί) aux meilleurs (ἄριστοι), qui sont généralement les bien nés (ἐυγενεῖς, εὐπατριῶται), et l'on met en regard ceux qui n'ont pas de race, de basse origine (ἀγενεῖς), qualifiés même brutalement de mauvais (κακοὶ, πονηροί), car la littérature est l'œuvre des gens de loisir, des gens aisés. C'est cependant dès la fin du ^{vi}e siècle que, de-ci de-là, s'implante le concept d'une forme constitutionnelle appelant aux affaires de l'État l'ensemble des citoyens ; mais les auteurs dont nous avons les textes préfèrent le gouvernement des ancêtres (πατριῶν πολιτεία) ; c'est le point de vue des philosophes et des historiens ; ils n'auront pas volontiers écrit le mot *démocratie*.

Ce dernier n'entre pas dans la langue officielle, l'épigraphie l'atteste ! A Athènes, capitale intellectuelle du monde grec, l'invariable formule des décrets : « Ἐδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ », prouve que le *demos* c'est le peuple réuni en assemblée, donc tous les citoyens. Néanmoins, ils n'ont pas toujours possédé tous le droit d'accéder aux magistratures, et l'adoption des lois (au rebours des décrets) exige une longue procédure fort compliquée. Le sens de δῆμος reste d'ailleurs flottant, puisque Clisthène, en 510, crée des « *dèmes* » qui sont avant tout des divisions territoriales (le vieux sens homérique surnage) et en même temps des groupements de population, ayant leurs assemblées et leurs magistrats, à l'intérieur du grand *demos* attique.

Voilà pour le vocabulaire ; reste à voir le travail de la spéculation hellénique autour de l'idée de *démocratie*.

1. Il s'agit peut-être extrêmement rare : sans pousser à fait mes recherches, j'ai vu l'air de voir que dans une inscription de Chersonèse, du commencement du ⁱⁱe siècle av. J.-E. (Dittenberger, *SIG*³, 360, p. 14).



IMPRIMERIE CHIFF
CORBEIL (SEIN-&-OISE)
21 Novembre 1932

Il faut parfois recourir à des intermédiaires pour s'en rendre compte. Il va de soi qu'Hérodote (III, 80-82), s'est évadé de la réalité en prêtant à trois seigneurs perses, soulevés contre les mages, une controverse de droit public ; cet aimable exercice de rhétorique doit avoir eu pour base des controverses d'école, que l'on voudrait pouvoir situer géographiquement. Quel gouvernement va-t-on instaurer ? Otanès propose la démocratie, *πληθος ἀρχον* ; son nom est le plus beau : *ισονομία*. Elle ne comporte aucun des excès propres au monarque. Les magistrats, désignés par le sort, sont responsables ; les décisions appartiennent toutes à la communauté, *τὸ κοινόν*. C'est le pouvoir de la foule, puisque tout aboutit à la majorité, *πρὸς πολλῶν*. — Mégabyze, partisan de l'oligarchie, déclare la foule inconsciente, insolente et sans intelligence, faute de culture ; elle est comme un torrent qui se déverse sur les affaires de l'État. — Darius tient pour un chef unique. De l'oligarchie on passe régulièrement à la monarchie, qui est donc préférable. Quant au *δῆμος*, il ne sait faire que le mal, *ζυζούτης* ; ceux qui perdent l'État sont unis par la haine ; finalement on arrive toujours à la monarchie. — Voilà un écho certain des propos tenus dans quelque cercle philosophique du v^e siècle ; plus tard un tel aboutissement n'eût point paru inéluctable.

On voudrait connaître les idées authentiques de Socrate sur le sujet ; ce sage, sans doute, se souciait peu de théories dans l'absolu ; c'est au bon sens de ses interlocuteurs qu'il s'adressait, et le meilleur régime, à ses yeux, devait être celui qui met au pouvoir les honnêtes gens, les esprits réfléchis et vraiment informés de leurs devoirs. Ce point de vue judicieux, mais terre à terre, ne pouvait être celui de son disciple Platon. Celui-ci s'est à plusieurs reprises exprimé sur les problèmes constitutionnels, mais avec le détachement d'un dilettante, qui tantôt parle pour lui-même, tantôt fait parler Socrate ou un étranger. Dans sa *République* (VIII, 1 et 10-14), qu'il écrivit vers 375 avant Jésus-Christ, ayant déjà dépassé la cinquantaine, il paraît surtout préoccupé d'appréciations morales sur la nature humaine. La forme politique la plus parfaite est celle où la raison exerce sa souveraineté par un seul ou par plusieurs. Toutes les autres sont défectueuses, savoir, en allant du moins mauvais au pire : timocratie, oligarchie, démocratie, tyrannie. L'oligarchie se change en tyrannie par simple exagération ; le gaspillage multiplie les pauvres, ennemis naturels des possédants ; voyant que ceux-ci sont peu de chose, on les chasse. On établit la démocratie ; délicieux régime tout d'abord ; mais qui entraîne une confusion prodigieuse ; une vraie foire : chacun fait ce qu'il veut, plein d'indulgence pour le crime et dédaigneux des principes ; pour dominer, il n'est que de se dire ami du peuple. Et Platon d'esquisser le portrait de l'« homme démocratique »¹.

Quelque dix ans plus tard, dans la *Politique* (XLI), Platon semble passer à un examen plus pragmatique, à une classification des formes gouverne-

1. Distinguant les désirs nécessaires et les superflus, il estime qu'on passe forcément des premiers aux seconds. La passion unique et insatiable de la liberté perd la démocratie et amène également la tyrannie, qui fait du peuple un troupeau d'esclaves. A ce tableau, l'histoire grecque objecte que bien souvent la tyrannie n'est point venue en dernier lieu, mais par transition entre l'oligarchie et la démocratie.

mentales de son temps. Il y en a trois essentiellement : pouvoir d'un seul, d'une minorité (*ὀλιγίων*), de la masse (*πολύτων*). Chacune se dédouble, soit six au total, en mettant à part, comme septième, le gouvernement conforme à la raison. Or, la monarchie peut être purement royale ou tyrannique ; à côté de l'aristocratie il y a l'oligarchie ; pour les deux formes de la démocratie, on ne dispose que d'un nom. Mais les gouvernements fonctionnent selon les lois ou contrairement aux lois. La monarchie enfermée dans de sages règlements est le meilleur des six régimes ; celle qui s'affranchit des lois est le pire¹. Le régime du petit nombre, en ses deux variétés, s'insère entre royauté et tyrannie. Quant au gouvernement de la multitude, faible de toute manière, incapable de produire un grand bien ou un grand mal, vu que l'autorité s'éparpille, c'est le plus médiocre des gouvernements soumis aux lois, mais le moins mauvais de ceux qui les violent. Si tous doivent être sans frein, mieux vaut en somme la démocratie ; s'ils sont ordonnés, la monarchie est préférable — exception faite toujours pour le septième régime, qui est comme un dieu parmi les mortels (et, ajouterons-nous, aussi insaisissable que la divinité).

Ainsi Platon a évolué : en tout état de cause, maintenant, il préfère la démocratie à l'oligarchie. Il ira plus loin encore. Au terme de sa vie, dans ce traité des *Lois* (III) auquel il ne put mettre la dernière main, il est revenu sur ces problèmes, avec le même esprit ondoyant. Il cherche toujours à retracer l'évolution des types. Il remonte aux clans primitifs, liés à un système patriarcal, à un conseil d'Anciens. Les populations fixées en bourgades sont plus souvent soumises à une aristocratie de propriétaires ou à un chef unique. Quand naît la cité-État, le gouvernement populaire tend aussitôt à s'établir. Renonçant à la division tripartite, il ne retient que monarchie et démocratie, *constitutions mères*, non sans ajouter que presque toutes les constitutions sont en fait des amalgames de l'une et de l'autre. Mélange nécessaire, confesse-t-il ; ainsi sont le plus sûrement réunies liberté, lumières et concorde. De gouvernements de minorités il n'est plus question ; on a donc eu grand tort de présenter parfois Platon comme un partisan des régimes aristocratiques. Tout ce travail critique, du reste, est en première ligne l'œuvre d'un moraliste psychologue. Il juge sévèrement les constitutions de son temps, « constitutions de partis » (*στὰς ὁμοῦσι*) ; il souhaiterait des droits pour tous, avec garantie que les plus capables seront appelés à gouverner.

Aristote, lui aussi, s'est contredit dans le détail, d'un livre à l'autre, et, malgré l'aspect dogmatique tant de la *Politique* que des *Lois*, la pensée reste un peu flottante. Du moins a-t-il reconnu que le problème n'est pas exclusivement constitutionnel et qu'il met en jeu des éléments de caractère économique et social².

Il connaît jusqu'à quatre sortes de démocratie : La première consacre

1. Ici l'on croit voir flotter dans l'esprit de Platon l'image des Denys père et fils, tyrans de Syracuse.

2. Dans la *Politique*, où il disserte sans plan arrêté (t. VI, 4, 2 sq. ; t. VII, *passim* ; t. VIII, 1, 9 ; 6, 4 ; 7, 22), il pose en principe, trop sommairement, que les plus propres à la démocratie sont les agriculteurs, puis les pasteurs, enfin les artisans et mercen-

l'égalité des droits ; toutefois les censitaires seuls parviennent aux magistratures. Dans la seconde, elles s'ouvrent à tous ceux dont le droit de cité est sans restrictions ; dans la troisième, à tout homme citoyen à un titre quelconque (distinctions que nous ne connaissons plus). La dernière forme remet toute espèce de pouvoir à la majorité, qui, capricieuse et dévoyée par l'adulation, décide de tout par de simples décrets arbitrairement rendus ; c'est alors le gouvernement de la populace, l'« ochloratie », où triomphent les démagogues¹.

Aristote, loin de négliger toute considération d'ordre éthique, oppose les formes gouvernementales « droites » (ὀρθαί) : royauté, aristocratie, république, à celles qui n'en sont que des « corruptions » (παραβάσεις) : tyrannie, oligarchie, démocratie (ici au sens péjoratif). Dans les premières seulement, les dirigeants cherchent l'intérêt général, et non le leur. Ce n'est pas le nombre des participants qui doit donner à un pouvoir sa qualification : dans un État de 1.300 citoyens, où les 300 plus pauvres seraient écartés, il n'y aurait pas démocratie. La loi du nombre est toujours mauvaise ; quels sont pour une cité les meilleurs gérants ? Aristote distingue ceux qui sont riches (εὐποροί) ou pauvres (ἄποροι) d'une façon absolue (σφόδρα), et les μέσοι τοῦτον, la classe moyenne, qui répond à son idéal particulier : elle se soumet mieux que les autres aux ordres de la raison ; elle convoite moins la fortune des grands, et les pauvres convoitent moins la sienne que l'extrême richesse ; elle est celle qui ne s'insurge jamais ; d'elle, sont sortis les grands législateurs, Lycurgue, Solon, Charondas. L'idéal serait que cette classe fût plus nombreuse et plus puissante que chacune des deux autres ; elle maintiendrait l'équilibre (Heureuse cité, pensera-t-on, qui compterait si peu de pauvres !)

Les réflexions variées des deux grands philosophes leur sont-elles toutes personnelles ? Ne doivent-ils rien à des devanciers ? On a peine à le croire ; les allusions railleuses de Platon ou le silence d'Aristote n'empêchent point de soupçonner un très utile travail de l'ancienne sophistique. Un écho indubitable des sophistes, c'est Euripide, qui ne dépasse pas le ve siècle. Il prête à ses personnages de remarquables propos. Nous apprenons ainsi que préférence doit être donnée à la classe paysanne, élément de conservation (*Oreste*, 917 sq.) et que l'existence d'une forte classe moyenne assure un ordre stable (*Suppliantes*, 238 sq.). Il y a dans les *Suppliantes* (403-456) un hors-d'œuvre comparable au débat des trois Perses chez Hérodote : c'est la controverse entre Thésée et le héraut thébain. Ce dernier oppose la royauté héréditaire à la démagogie vénale et oppressive ; Thésée, sans répondre formellement sur ce point, et ne censurant que la tyrannie, vante la démocratie pure, qui garantit l'égalité dans la loi, la liberté de parole, la vie et la propriété pour tous. Ici déjà se montre la discrimination des formes « droites », comme dira Aristote, et de leurs types déviés.

Il y a donc bien des lacunes dans notre information. On s'arrêtera peu

1. Ce dernier mot, remarquons que les Grecs ne l'ont pas uniformément employé comme nous en mauvaise part, pas même Aristophane ; les auteurs attribuent très bien cette qualification à Périclès. *decidément*

γραφή

aux déclamations des orateurs, même de Démosthène, qui n'étaient pas simples témoins ; retenons cependant l'idée de voir le salut d'une démocratie dans cette ~~θέση~~ παρανόμων menaçant tout auteur d'une proposition illégale. Après quoi, il reste Polybe, qui reproduit (VI, *passim*), les nomenclatures antérieures ; mais la thèse lui appartient d'un cycle inévitable (ἀσπικία, ἀνακύ-
 κλωσις), dans lequel forme noble et forme corrompue d'un même type se suivent sans intermédiaire : la royauté, peu à peu, dégénère en tyrannie ; alors les meilleurs citoyens prennent la tête d'un soulèvement ; la foule, d'abord reconnaissante, les conserve pour maîtres ; mais cette aristocratie tourne en oligarchie ; le peuple exaspéré l'expulse, et c'est la démocratie, régime louable s'il laisse à tous la liberté de parole (ἔσθηγορία, παρηγορία) ; mais les flatteurs de la populace éveillent ses appétits ; on arrive vite à la χειροκρατία, régime du coup de poing ; dans ce désordre, un sauveur surgit, qui rétablit la monarchie — le cycle recommence. Construction artificielle, singulière de la part d'un historien. Il conçoit d'ailleurs comme réalisable, et il préconise, une constitution hybride empruntant tout ensemble à la monarchie, à l'aristocratie et à la démocratie. C'est une pensée dont s'emparera Cicéron, seul Latin curieux de ces problèmes, mais sans vues personnelles.

* *

Les Romains ont ignoré la démocratie ; ils ont connu des émeutes parties, des bas-fonds, une soldatesque dévouée aux généraux vainqueurs ; la masse des citoyens paisibles ne comptait guère. La langue latine, au rebours de la grecque, n'a pas de formules d'école applicables aux types de gouvernements ; *regnum, optimates, civitas popularis* (ou *populi potestas*), tels sont les termes vagues et très courants dont use Cicéron aux deux premiers livres (incomplets en nos mains) de sa *République*. Il signale les avantages et inconvénients de chaque variété, préfère la royauté à l'aristocratie et surtout à la démocratie. Lui aussi se prononce pour un compromis, qu'il croit rencontrer dans les institutions romaines : auprès du peuple, les consuls représentent le pouvoir royal et le Sénat l'aristocratie.

Mais en Grèce même, de son temps, les théoriciens du droit public avaient depuis longtemps disparu. Peut-être tenonçait-on à pousser l'analyse plus loin qu'Aristote. Celui-là s'était rendu compte que le langage convenu pouvait, dans la pratique, révéler assez mal l'exacte situation. Les définitions multiples qu'apporte Littré du mot *Démocratie* font ressortir toute l'étendue des désaccords possibles. Pour ma part, si j'avais à en proposer une, je croirais devoir partir de l'étymologie, sans m'arrêter aux « tendances » particulières, et je dirais volontiers : « Régime où la collectivité entière des citoyens participe au choix, non limité, des gouvernants ». C'est, convenons-en, le sens purement constitutionnel, celui auquel adhèrent aujourd'hui les partis dits « de droite » quand ils prennent l'étiquette de démocrates ; ceux dits « de gauche » jugent l'épithète sans force si elle est seule ; la république doit être démocratique et sociale (*sozial-demokrat*, disent les Allemands). Point de vue

très légitime, qui dépasse seulement l'acception littérale du mot. De fait, nos cadres politiques, en France, n'ont presque pas changé depuis 1875, alors qu'une évolution très marquée saute aux yeux.

Qu'en fut-il en Grèce ? Nous ne le voyons pas toujours. Il est des cas où, manifestement, après des luttes civiles, les institutions publiques furent transformées de fond en comble ; il y en eut d'autres où la direction put passer des chefs d'une minorité à ceux de la masse, ou inversement, sans qu'il y eût autre chose qu'un changement de personnes. Et pendant des siècles, les libertés grecques une fois mortes, un étrange contraste persista entre le fond et l'apparence.

Un régime, qu'inaugurent les monarchies hellénistiques, est consacré, poussé à l'absurde, sous les Romains. Dans l'immense majorité des villes, il y a une assemblée du peuple, un conseil (sorte de Sénat), des magistrats désignés par l'élection ou par le sort. Démocratie, pensera-t-on ? Non point, quelque chose a tué la démocratie : c'est la *liturgie*. On entendait sous ce nom une dignité onéreuse imposée à quelque riche citoyen. Ces liturgies étaient anciennes, mais, dans la période classique, à Athènes, — où nous pouvons le mieux les étudier — elles étaient, ou extraordinaires, dues à des conflits extérieurs, et alors peu fréquentes, ou ordinaires, mais simplement honorifiques (chorégie, gymnasiarchie, repas publics, etc...) et ne conférant pas de pouvoirs véritables.

Or, les Romains ne veulent que la classe riche à la tête des cités, et bientôt magistrature (*ἀρχή*) et simple liturgie, quoique en principe toujours séparées, se confondent de plus en plus dans la pratique. Toutes les fonctions sont dispendieuses, et les excuses ne sont pas admises. On a appelé ce régime une ploutocratie, et l'expression est acceptable, à condition de bien marquer qu'il était, non au bénéfice, mais au détriment des élus. Pour les investir, on les pourchasse, on les traque ; en somme, on pense : « Les riches paieront ». Ils ont payé, effectivement, et le miracle est que ce système ne se soit pas effondré plus tôt. Certes, il y a eu des accommodements : on revêtait au besoin d'une haute dignité une femme, riche héritière, un orphelin en bas âge, un mort, un dieu même, qui s'acquittait sur les revenus de son temple. La ruine de tous n'en a pas moins suivi.

Nous avons, en somme, recueilli chez quelques auteurs anciens des données qui attestent principalement chez eux le goût de la comparaison ; non seulement les rouages des divers gouvernements ne sont pas minutieusement décrits¹, mais on n'aboutit nulle part à un système bien lié ; il y a moins de doctrine que de critique. En revanche, dans le détail, abondent les observations très fines et pénétrantes, qui n'ont rien perdu de leur justesse au cours des siècles. Et j'ai envie de conclure, avec la discrétion qu'impose en notre milieu scientifique un sujet délicat, qu'en ce domaine, comme en bien d'autres, l'hellénisme, par son effort de spéculation autant que par ses exemples, nous peut offrir encore de très utiles enseignements.

1. Aristote seul s'était donné cette tâche et nous avons recouvré la majeure part de sa *Politique des Athéniens*. Mais il avait rédigé des monographies sur des villes étudiées une à une, et du reste, de cette immense entreprise, à une exception près, tout a péri.